

VILLE DE CARLING



57490 CARLING

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le vingt-sept septembre, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances.

La séance s'est ouverte à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gaston ADIER, Maire.

Membres présents :

ICOLAS Marielle - SCHIRLE Kurt - PILARD Gabrielle - LEGROS David - SCHAAB Claude - PELOSO Chantal - EBERLE Nadine - DI-BELLA Marie-Françoise - HILLENBLINK Benoît - FAUDIER Robert - PELOSO Michèle - JACOBS Fabien - FEDELE Bruna

Membres absents excusés :

DOUBLET Paulette qui donne procuration de vote à PELOSO Chantal
FESTOR François qui donne procuration de vote à SCHIRLE Kurt
OTT Sabine - FLAUSSE Angélique - AMBLARD Léa - FISCHER Thibaud - FURNARI Angelo - SCHMITT Nicole - BLANRUE Damien

HILLENBLINK Benoît est désigné secrétaire de la séance.

Avant d'entamer l'ordre du jour, monsieur le maire indique qu'il souhaite rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Ajustements budgétaires - virement de crédits - exercice 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

1er point de l'ordre du jour :

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2022

Monsieur le Maire met l'adoption du compte-rendu au vote et le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la séance du 23 juin 2022.

2ème point de l'ordre du jour :
INFORMATION EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22

Le Maire indique qu'il a signé un arrêté révisant les tarifs des prestations périscolaires à l'école Pierre Ernst comme suit :

RESTAURATION SCOLAIRE :

Selon quotient familial / dégressif à partir du deuxième enfant

Tarifs Repas / Enfants résidant à Carling

QUOTIENT FAMILIAL	0 - 450	451 - 650	651 - 850	851 - 1050	1051 - 1250	> 1250
Tarifs de base 1 enfant	4,70 €	4,80 €	4,90 €	5,00 €	5,10 €	5,20 €
Tarifs à partir du 2ème enfant	4,23 €	4,32 €	4,41 €	4,50 €	4,59 €	4,68 €

Tarifs Repas / Enfants ne résidant pas à Carling

QUOTIENT FAMILIAL	0 - 450	451 - 650	651 - 850	851 - 1050	1051 - 1250	> 1250
Tarifs de base 1 enfant	7,00 €	7,10 €	7,20 €	7,30 €	7,40 €	7,50 €
Tarifs à partir du 2ème enfant	6,30 €	6,39 €	6,48 €	6,57 €	6,66 €	6,75 €

Frais d'encadrement / Enfants résidant à Carling

QUOTIENT FAMILIAL	0 - 450	451 - 650	651 - 850	851 - 1050	1051 - 1250	> 1250
Tarifs de base 1 enfant	1,00 €	1,10 €	1,20 €	1,30 €	1,40 €	1,50 €
Tarifs à partir du 2ème enfant	0,90 €	0,99 €	1,08 €	1,17 €	1,26 €	1,35 €

Frais d'encadrement / Enfants ne résidant pas à Carling

QUOTIENT FAMILIAL	0 - 450	451 - 650	651 - 850	851 - 1050	1051 - 1250	> 1250
Tarifs de base 1 enfant	1,50 €	1,60 €	1,70 €	1,80 €	1,90 €	2,00 €
Tarifs à partir du 2ème enfant	1,35 €	1,44 €	1,53 €	1,62 €	1,71 €	1,80 €

ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR :

Enfants résidant à Carling

QUOTIENT FAMILIAL	0 - 450	451 - 650	651 - 850	851 - 1050	1051 - 1250	> 1250
Tarifs de base 1 enfant	1,50 €	1,60 €	1,70 €	1,80 €	1,90 €	2,00 €
Tarifs à partir du 2ème enfant	1,35 €	1,44 €	1,53 €	1,62 €	1,71 €	1,80 €

Enfants ne résidant pas à Carling

QUOTIENT FAMILIAL	0 - 450	451 - 650	651 - 850	851 - 1050	1051 - 1250	> 1250
Tarifs de base 1 enfant	2,50 €	2,60 €	2,70 €	2,80 €	2,90 €	3,00 €
Tarifs à partir du 2ème enfant	2,25 €	2,34 €	2,43 €	2,52 €	2,61 €	2,70 €

Le Maire indique qu'il a également pris un arrêté fixant les tarifs de l'accueil périscolaire à l'école maternelle Moselly comme suit :

Enfants résidant à Carling

QUOTIENT FAMILIAL	0 - 450	451 - 650	651 - 850	851 - 1050	1051 - 1250	> 1250
Tarifs de base 1 enfant	1,50 €	1,60 €	1,70 €	1,80 €	1,90 €	2,00 €
Tarifs à partir du 2 ^{ème} enfant	1,35 €	1,44 €	1,53 €	1,62 €	1,71 €	1,80 €

Enfants ne résidant pas à Carling

QUOTIENT FAMILIAL	0 - 450	451 - 650	651 - 850	851 - 1050	1051 - 1250	> 1250
Tarifs de base 1 enfant	2,50 €	2,60 €	2,70 €	2,80 €	2,90 €	3,00 €
Tarifs à partir du 2 ^{ème} enfant	2,25 €	2,34 €	2,43 €	2,52 €	2,61 €	2,70 €

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur LEGROS pour le point concernant le virement de crédits.

Celui-ci indique que : « Lors de la réunion de la commission des finances qui s'est tenue le 22 septembre dernier, nous avons fait le point sur l'état du budget. Je vais vous présenter rapidement les principaux points abordés.

Suivi du budget

En arrêtant les comptes à mi année, fin juin, nous constatons que sur l'ensemble des chapitres du budget de fonctionnement, nous sommes dans les « temps de passage », avec une moyenne à 43,77 % de dépenses réalisées par rapport au budget prévisionnel. Dans le détail des chapitres, pas de dépenses excessives ou imprévues.

A ce stade, il y a peu de risques de dépasser les prévisions du budget primitif. Quand bien même cela arriverait, d'ici la fin de l'année, nous avons encore le conseil municipal du mois de décembre pour procéder à de petits ajustements.

Augmentation du point d'indice des fonctionnaires :

Suite aux annonces du gouvernement, le point d'indice des agents de la fonction publique a été majoré de + 3,5 %, et cette décision a pris effet le 1er juillet 2022.

Quel est l'impact de cette décision pour la commune ? :

En appliquant ce taux sur les charges de personnel (chap. 12) et les cotisations qui y sont liées (chap. 65), nous pouvons estimer l'augmentation à environ 15 000 € sur cette fin d'année 2022.

Cette augmentation n'était, de fait, pas prévisible au moment de l'établissement du budget primitif 2022. Toutefois, nous avons prévu une marge sur ces chapitres, en ouvrant 1 244 400 € pour 1 077 000 € dépensés en 2021. Cette marge suffira à absorber la hausse.

Il faudra donc affiner le résultat en fin d'année, sur la base des 6 derniers mois qui intégreront ces 3,5 %, et en tenir compte dans le budget 2023. Nous pouvons d'ores et déjà estimer l'augmentation à environ 30 000 € sur une année complète.

Augmentation des coûts de l'énergie :

Dans un contexte mondial de crise de l'énergie inédit, lié à la reprise de l'activité économique mondiale post-covid et au conflit en Ukraine, les prix de l'électricité en 2022 ont connu une augmentation spectaculaire : de 110 €/MWh en novembre 2021 à plus de 700 €/MWh en septembre 2022, soit un prix 7 fois plus élevé en seulement 10 mois.

Notre commune fait partie d'un marché groupé de fourniture d'électricité avec l'opérateur historique EDF. Ce marché arrivant à échéance fin 2022, un nouvel appel d'offre a été lancé cet été. Le fournisseur d'électricité retenu est à nouveau la société EDF, cette fois pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2024. Ce marché groupé a permis de limiter la hausse des prix. Nous étions à 110 €/MWh, nous passerons, au 1^{er} janvier 2023, à un tarif de 155 €/MWh et ce, jusqu'au 31/12/2024.

Cela va donc, malgré tout, générer une augmentation des prix de l'électricité de 30 à 40 %. Pour rappel, dans le budget 2022 nous avons ouvert 110 000 €, nous devons prévoir aux alentours de 155 000 € pour 2023, soit une hausse de 45 000 €.

Il faudra donc intégrer ces dépenses de fonctionnement supplémentaires lors de l'élaboration du budget 2023.

Suggestion économies d'énergie

Face à cette hausse des coûts de l'énergie, temporaire ou pérenne, l'avenir nous le dira, nous devons agir dès maintenant pour maintenir la stabilité du budget.

Les travaux engagés sur l'éclairage urbain à la Moselly et la Frontière vont déjà dans ce sens, avec le passage de ces éclairages en technologie LED. Nous allons profiter de ces baisses de consommation et pouvoir prochainement en faire le bilan financier.

Pour augmenter nos efforts en matière d'économie d'énergie, la question des illuminations de Noël s'est posée. L'idée évoquée consiste à conserver les principales illuminations devant l'église, et la salle des fêtes, et de ne pas installer cet hiver les illuminations sur les candélabres des principaux axes de la ville.

Cela permettrait d'éviter une surconsommation d'énergie, d'économiser sur les opérations de montage et de démontage des illuminations, ainsi que sur les opérations de maintenance pour remettre en état les luminaires défectueux. Ce coût total est estimé à environ 25 000 €.

Une discussion au niveau départemental est en cours pour tenter d'harmoniser les actions entre les communes sur ce sujet des économies d'énergies.

En attendant les conclusions de ces réflexions et les mesures qui en découleront, il est prudent d'agir dès cet hiver et d'éviter ainsi les mauvaises surprises.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide, de renoncer aux illuminations de Noël cette année hormis le sapin devant l'église ainsi que le sapin et le 2023 devant la résidence Les Lys d'Or. En complément, une expérimentation sur les lampes à sodium, très énergivores, va être menée : il s'agira d'éteindre un lampadaire sur deux sur toute la période d'allumage de ceux-ci.

Suivi des investissements

Acquisition Véhicule DACIA Duster Police Municipale :	env.	21 000 €
Remplacement de 3 PC (Accueil - Paye - Comptabilité) :	env.	4 000 €
2 Tranches travaux éclairage Moselly + Assist Tech Matec :	env.	122 000 €
Honoraires BEREST Rue des Jardins :	env.	5 500 €
Tranche de 5 Poteaux Incendie :		15 768 €
Aménagement du jardin du souvenir :		2 800 €
TOTAL :	env.	171 000 €

Investissements à venir en 2022 :

- Démontage chaudière école : initialement chiffré à 16 300 €, revalorisé à cause de la présence d'amiante sur le chantier à environ 30 000 €
- Changement de la porte de garage à l'arrière du bâtiment de La Poste : environ 1 500 €
- Tranche de 5 Poteaux incendie : 14 760 €

Virement de crédits

Dans la section d'investissement, nous avons prévu au budget primitif une somme de 30 000 € pour le remplacement des poteaux incendie.

Le 8 juillet dernier, nous avons payé une première tranche de travaux à hauteur de 15 768 €.

Le devis de la seconde tranche à régler s'élève à 14 760 €.

La somme des deux nous fait dépasser de quelques centaines d'euros le montant budgétisé, 528 € précisément.

Il est donc nécessaire de procéder à un transfert de crédit.

Nous proposons d'y allouer la somme de 5 000,00 €. Cette somme plus importante, permettra de couvrir un éventuel surcoût pouvant survenir d'ici à la facturation définitive. En cas de facturation identique, l'excédent ne sera bien évidemment pas débloqué.

Bilan des investissements

Pour le bon équilibre du budget, une dépense totale en investissements aux alentours de 200 000 € cette année était raisonnable.

Cet objectif est globalement respecté puisque nous aurons un total de 220 000 € investis.

Subventions

Cette année est marquée également par de meilleures recettes, liées à plusieurs subventions prévues qui vont être versées. Le point sera fait après encaissement en fin d'année, mais la somme totale devrait avoisiner les 126 000 €, décomposée comme suit :

- 50 000 € pour le changement de la ligne haute tension
- 23 000 € pour les travaux de la frontière du département
- 20 000 € pour les travaux de la frontière de l'État
- 33 000 € pour les travaux de la Moselly de l'État

Conclusion

En conclusion, les engagements pris sur le budget 2022 sont tenus, avec des dépenses de fonctionnement maîtrisées, et des investissements maintenus à l'objectif fixé.

L'exercice annuel devrait être bouclé dans de bonnes conditions, notamment grâce aux subventions à venir. Il faut garder à l'esprit que ses subventions sont ponctuelles et il ne faut pas occulter le fait que les dotations générales de l'État continuent de baisser et que le budget de fonctionnement continue d'augmenter, malgré les efforts d'économies recherchés.

La conséquence est que sur l'année nous n'arrivons actuellement pas à dégager les 200 000 € dédiés à l'investissement. L'an dernier nous avons terminé à 68 000 € d'excédent de fonctionnement. Cette année, en septembre, nous sommes à environ 100 000 € mais vu les dépenses et les recettes à venir d'ici la fin de l'année, l'équilibre sera juste.

Nous ponctionnons donc sur l'excédent reporté, qui lui, n'est pas inépuisable. Il faut donc continuer de chercher à dégager cette épargne nette de 200 000 € sans avoir recours à un appui de l'excédent, et cela passera par une recherche continue d'économies sur le budget de fonctionnement. »

3ème point de l'ordre du jour :

AJUSTEMENTS BUDGETAIRES – VIREMENT DE CREDITS – EXERCICE 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les ajustements suivants :

Investissement

Programme - compte	Libellés	Crédits ouverts	Crédits en +	Crédits en -
202002 - 23	Rénovation voirie	100.000,00		- 5.000,00
201701 - 23	Remplacement poteaux incendie	30.000,00	+ 5.000,00	

4ème point de l'ordre du jour :

PERSONNEL COMMUNAL OCCUPE PAR L'ASSOCIATION DES PERSONNES AGEES DE CARLING-L'HOPITAL - REMBOURSEMENT DE TRAITEMENT

Monsieur le Maire indique qu'une délibération du 26 novembre 1987 définissait le temps de travail des deux agents administratifs du centre socioculturel à 35% pour la mairie et 65% pour la résidence Les Lys d'Or. Avec la gestion du périscolaire et de la cantine, cette répartition doit être modifiée de la manière suivante : 30% pour la résidence Les Lys d'Or et 70% pour la mairie. De fait, l'Association des Personnes Âgées de Carling-L'Hôpital doit reverser à la mairie 30% des rémunérations servies à ces agents.

La commission des finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose au conseil municipal de demander à l'Association des Personnes Âgées de Carling-L'Hôpital le reversement à la commune de 30% des rémunérations servies aux deux agents administratifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de demander à l'Association des Personnes Âgées de Carling-L'Hôpital le reversement à la commune de 30% des rémunérations servies aux deux agents administratifs, le tout majoré des charges sociales correspondantes, et ce à compter du 1^{er} janvier 2023 et charge le maire d'établir chaque année les décomptes nécessaires.

5ème point de l'ordre du jour :

**DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE
A L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS**

Monsieur HILLENBLINK Benoît sort de la salle.

Monsieur le Maire indique que l'amicale des sapeurs-pompiers bénéficie d'une subvention annuelle de 1.200 euros qui comprend la subvention communale donnée à toutes les associations, les cotisations à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers ainsi que le service d'ordre de la soirée du 14 juillet. Cette année, l'amicale a demandé une subvention complémentaire pour ce service d'ordre.

La commission des finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose d'accorder une subvention complémentaire de 400 euros à l'amicale des sapeurs-pompiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention complémentaire de 400 euros à l'amicale des sapeurs-pompiers.

Monsieur HILLENBLINK Benoît revient dans la salle.

6ème point de l'ordre du jour :

ACQUISITION DE TERRAINS

Monsieur le Maire indique que Monsieur HUFF Gérard, domicilié 14 rue de l'Ecole à 57890 DIESEN, propose de céder à la commune :

- un terrain situé derrière le tennis club, cadastré Ban de Carling, section 17 parcelle 196 d'une superficie de 6 ares 60 ca
- un terrain situé rue de Diesen sur la voie de contournement, cadastré section 13, parcelle 44 d'une superficie de 11 ares 16 ca
- un terrain situé au bout de la rue des Prés, cadastré section 11, parcelle 430 d'une superficie de 6 ares 24 ca

Le prix proposé par la commune pour ces terrains sans accès à une route est de 100 euros l'are soit 24 ares X 100 = 2.400 euros, frais d'acte notarié à charge de l'acquéreur (commune).

La commission des finances, après en avoir délibéré, à l'unanimité, propose au conseil municipal de faire acquisition de ces terrains pour mise en réserve foncière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1. décide de faire acquisition des terrains cadastrés Ban de Carling, section 17 parcelle 196 d'une superficie de 6 ares 60 ca, section 13, parcelle 44 d'une superficie de 11 ares 16 ca et section 11, parcelle 430 d'une superficie de 6 ares 24 ca propriété de Monsieur HUFF Gérard, domicilié 14 rue de l'Ecole à 57890 DIESEN,
2. Fixe le prix de la transaction à raison de 100 euros l'are soit un total de 2.400 euros,
3. Charge Maître KUHN, Notaire à SAINT-AVOLD, de la rédaction de l'acte à intervenir.

7ème point de l'ordre du jour :

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Le maire explique que, la loi de consolidation du modèle de sécurité civile et de valorisation, dite « Loi Matras », a été adoptée le 16 novembre 2021. Cette loi devient l'un des textes majeurs de la sécurité civile française depuis la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile.

Dans son courrier du 2 septembre 2022, Monsieur le Préfet de Moselle informe la commune de la nécessité de procéder à la création de la fonction de conseiller municipal « correspondant incendie et secours ».

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde et la mise en œuvre des secours et de la sauvegarde des populations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner Benoît HILLENBLINK correspondant incendie et secours.

8ème point de l'ordre du jour :

CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE AU PROFIT DE ENEDIS

Monsieur ADIER explique que dans le cadre de la constitution de servitude relative à l'installation d'une ligne électrique souterraine sur les parcelles cadastrées section 4 n° 64 et 111, le conseil municipal doit autoriser le maire à signer l'acte notarié de constitution de servitude.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Enedis à implanter une ligne électrique souterraine sur les parcelles sises à Carling section 4 n°64 et 111 et autorise le maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude ainsi que tout document y afférent

9ème point de l'ordre du jour :

ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA CONSTRUCTION ET A L'EXPLOITATION D'UN SITE DE STOCKAGE ET DE DISTRIBUTION DE PRODUITS CHIMIQUES PAR LA STE QUARON SUR LA PLATEFORME CHIMIQUE DE CARLING A L'HOPITAL

Monsieur ADIER fait part à l'assemblée municipale de l'arrêté préfectoral du 4 août 2022 ordonnant une enquête publique relative à la construction et à l'exploitation d'un site de stockage et de distribution de produits chimiques par la Sté Quaron sur la plateforme chimique de Carling à L'Hôpital.

La société aura pour activité la distribution et le négoce de produits chimiques auprès d'une clientèle industrielle et professionnelle locale. Le projet comprend du stockage, du conditionnement, des dilutions et mélanges simples de produits chimiques (aucune synthèse industrielle). Quaron est implanté dans 7 autres sites Seveso en France qui réalisent les mêmes activités que celles projetées sur le site de L'Hôpital depuis de nombreuses années et sont certifiés ISO 9001 depuis 25 ans et ISO 14001 depuis 15 ans. Le site emploiera à terme une vingtaine de personnes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de la Société Quaron de procéder à la construction et à l'exploitation d'un site de stockage et de distribution de produits chimiques sur la plateforme chimique de Carling à L'Hôpital.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 19 heures 45.

CARLING le 27 septembre 2022

Le Maire,



Gaston ADIER